

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

3/1 – EDIFICATION D'UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS ADAPTES POUR PERSONNES AGEES SUR LA PLAINE PICASSO – CESSION DU FONCIER

La Ville de Mons en Barœul souhaite améliorer, compléter et diversifier l'offre de services et d'hébergement proposée aux personnes âgées sur le territoire communal.

Dans cette perspective, la Ville envisage, en lien avec Logis Métropole, la réalisation d'un programme de 34 logements de petite et moyenne taille. Ces logements seront adaptés aux besoins et souhaits des personnes âgées (accessibilité, aménagements intérieurs, équipements spécifiques). Ils seront réalisés sous la forme d'un béguinage comprenant des logements individuels et collectifs.

Ce programme prendra place sur un terrain nu dénommé « Plaine Picasso », actuellement propriété de la Ville et référencé au cadastre section AD n° 161 pour une contenance de 6 860 m². Ainsi localisé, ce programme permettra aux futurs résidents de bénéficier de la proximité de différents services, équipements et commerces.

Le projet, mené en partenariat avec Logis Métropole, a fait l'objet d'une large concertation, en particulier à l'attention des riverains directs de la « plaine Picasso ». Deux réunions publiques ont ainsi été organisées par la municipalité :

- la première, le 20 septembre 2011, tenue aux Bruyères (allée G. Rouault) a permis de présenter les grands principes du projet et de recueillir les réactions et avis des riverains,
- la seconde, le 22 février 2012, s'est également déroulée aux Bruyères et a permis de présenter le projet dans une version plus avancée et détaillée.

Afin de permettre la réalisation de ce projet d'habitat dédié aux personnes âgées, Lille Métropole a engagé, par délibération du 1^{er} avril 2011 (n° 11 C 0149), une procédure de révision simplifiée du PLU qui a abouti, par délibération du 12 octobre 2012 (n° 12 C 0509), à la création d'un emplacement réservé n° 4 pour le logement. La Ville s'était prononcée en faveur de cette procédure de révision par délibération du 28 juin 2012.

A noter que cette procédure comportait également une phase de concertation avec la mise à disposition du public d'un dossier de présentation et d'un registre en mairie et à Lille Métropole Communauté Urbaine, du 15 février au 25 mai 2012, et l'ouverture d'une enquête publique du 12 juin au 13 juillet 2012 comportant également la mise à disposition d'un dossier et d'un registre permettant l'expression au public.

Afin de permettre à Logis Métropole d'engager les travaux de construction de ce béguinage, il convient désormais à la Ville de lui céder le foncier. Cette cession relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement, au service des missions de la Ville, la valeur de cet actif.

Vu l'avis des services de France Domaine transmis le 11 octobre 2013, il est proposé au conseil municipal de :

- procéder à la cession du terrain nu dénommé « Plaine Picasso » et référencé au cadastre section AD n° 161 pour une contenance de 6 860 m², au prix de 400 000 € HT,

- autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à la cession et à signer l'acte qui sera rédigé en l'étude de Maître DELETOILLE, Notaire à Lille, les frais afférents à cette cession étant à la charge de l'acquéreur,

- inscrire le montant de la recette à l'article fonctionnel 95 compte nature 024 du budget de l'exercice 2013.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote) ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, M. TONDEUX et M. BRIC.